

## RENOUVELLEMENT PASSEPORT POUR UN MINEUR

### Pièce à fournir :

Si l'ancien passeport de l'enfant est sécurisé et périmé depuis moins de 2 ans	Si le passeport de l'enfant est périmé depuis plus de 2 ans...	
	... mais qu'il possède une carte sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans	... et qu'il ne possède aucun titre valide
Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u>  ou...  Formulaire de demande CERFA  <u>à remplir sur place</u>	Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u>  ou...  Formulaire de demande CERFA  <u>à remplir sur place</u>	Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u>  ou...  Formulaire de demande CERFA  <u>à remplir sur place</u>
Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3)  <i>Restituer l'ancien passeport</i>	Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3)  <i>Restituer l'ancien passeport</i>	Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3)  <i>Restituer l'ancien passeport</i>
1 timbre fiscal à 1500 F à partir de 15 ans  <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i>  Gratuit jusqu'à 14 ans	1 timbre fiscal à 1500 F à partir de 15 ans  <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i>  Gratuit jusqu'à 14 ans	1 timbre fiscal à 1500 F à partir de 15 ans  <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i>  Gratuit jusqu'à 14 ans
2 photos d'identité conformes aux normes  format 35x45mm  la tête nue et de face  sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes  format 35x45mm  la tête nue et de face  sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes  format 35x45mm  la tête nue et de face  sans traces ni pliures
Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)	Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)	Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)

<p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p>	<p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p>	<p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p>
<p><b>Copie du justificatif de domicile* des parents</b> (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p>	<p><b>Copie du justificatif de domicile* des parents</b> (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p>	<p><b>Copie du justificatif de domicile* des parents</b> (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p>

* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse	* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse	* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse
//	Copie de la carte nationale d'identité sécurisée et valide de l'enfant (recto/verso)	<p>La Ville de Dumbéa a adhéré au dispositif COMEDEC (Communication Électronique des Données d'État Civil). Ce dispositif permet de transmettre les données de l'état civil de manière dématérialisée. Pour les demandes de passeport et de carte d'identité, <b>vous n'aurez plus à fournir d'acte de naissance</b>, la mairie où vous aurez déposé le dossier se chargera de le récupérer via COMEDEC. <a href="#">Consulter la liste des communes raccordées au dispositif COMEDEC.</a></p> <p><u>Si l'enfant a été adopté :</u></p> <p>copie intégrale de l'acte d'adoption</p> <p><u>Si l'enfant a été naturalisé français:</u></p> <p>copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)</p>

**EN CAS DE PERTE :** fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une déclaration de perte (remise par la Mairie)

**EN CAS DE VOL :** fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une déclaration de vol ainsi que le procès-verbal de vol (établie par la police municipale ou la gendarmerie)

**A savoir :**

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;
- La présence du demandeur du passeport est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;

- Il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel ;
- La durée de validité du passeport est de 5 ans pour les personnes mineures.

**Dépôt des dossiers :**

**Hôtel de Ville  
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA**

**Cellule des titres d'identité: 41 40 31/ [identites@ville-dumbea.nc](mailto:identites@ville-dumbea.nc)**

Ouvert du lundi au vendredi

De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)

**Pour une demande de passeport d'urgence :**

Renseignements auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie  
Tél. : 26 63 00